

## CLARIFICATIONS

**Intitulé du marché :** Etudes techniques d'exécution, suivi contrôle et coordination des travaux de traitement de points critiques sur 14,00 km de pistes rurales par la méthode HIMO dans la Région du Centre- Nord.

**Référence du marché :** BFA22002-10030

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux points 3.5 « Soumission des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	D'après le cahier spécial de charges BFA22002-10030, au point 6.13 Experts principaux, 2 <sup>ème</sup> paragraphe, la dernière phrase stipule que : les copies des diplômes de chaque expert principal doivent être joint à l'offre. Devrions nous fournir seulement que des copies non légalisées des diplômes ?	Conformément au point 6.13 « Experts principaux » ; les copies des diplômes (copie simple ou légalisée des documents originaux des diplômes de chaque Expert sont acceptées).
2.	Point 6.13 Experts principaux, la dernière colonne du tableau à compléter concerne le (s) domaine (s) de spécialisation ; Faut-il comprendre qu'il faut indiquer Etude ou / et suivi-contrôle dans cette colonne ?	Conformément au point 6.13 « Experts principaux », au niveau de la dernière colonne du tableau à compléter concernant le (s) domaine (s) de spécialisation, il est demandé de préciser le niveau du diplôme en plus de la spécialisation dans un des domaines demandés (exemple : Ingénieur Génie Civil, Génie Rural, Travaux Publics)